

La délégation départementale du Puy de Dôme

Affaire suivie par :

Cellule tracing

ars-dt63-contact-tracing@ars.sante.fr

Tel: 04-81-10-60-45

Clermont, le 02/09/2020

Objet : Cas de Covid-19 dans une classe- lycée Jean Zay.

Courrier d'information aux parents concernant le Covid-19

Madame, Monsieur,

Il nous a été signalé qu'un cas confirmé de Covid-19 a fréquenté l'établissement.

Le Covid-19 est une maladie virale très contagieuse dont la transmission se fait par les sécrétions respiratoires (gouttelettes et contact). Son incubation est de 5 à 6 jours en moyenne, mais peut durer jusqu'à 14 jours. Les personnes ayant le Covid-19 **sont contagieuses de 48 heures avant le début de leurs symptômes jusqu'à 48 heures après la fin de ceux-ci.**

Chez l'adulte, les symptômes les plus communs sont : fièvre, frissons, symptômes respiratoires (dont toux, difficultés à respirer). D'autres symptômes, de survenue brutale, sont observés : fièvre inexplicée, douleurs musculaires inexplicées, maux de tête hors d'une pathologie migraineuse connue, troubles de l'odorat ou du goût. Tous ces symptômes peuvent s'accompagner d'autres tels que: altération de l'état général, diarrhée, fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.

L'investigation menée au sein de l'établissement montre que malgré les mesures de prévention mises en place il n'est pas possible d'exclure un risque de transmission à certains élèves même si ce risque est minime. Les familles des élèves ayant été en contact avec le cas confirmé ont été prévenues et les élèves doivent rester confinées au domicile.

Ces personnes vont bénéficier d'un **test de dépistage par prélèvement nasopharyngé**, ceci afin de rechercher une éventuelle forme asymptomatique de la maladie (sans ordonnance nécessaire mais sur simple présentation de la carte vitale au laboratoire ou lieu de prélèvement Covid) et peuvent se rapprocher de leur médecin traitant.

Un suivi régulier sera réalisé par les équipes de l'ARS

Si vous n'avez pas été contacté, c'est que votre enfant n'a pas été considéré comme à risque. **En conséquence, il n'est pas nécessaire que votre enfant soit placé en quatorzaine ni de réaliser un test de dépistage.** Néanmoins, une transmission ayant pu avoir lieu en dehors des temps scolaires, si votre enfant présente des symptômes de Covid dans les 14 jours, il sera indispensable de consulter un médecin pour qu'un test soit pratiqué. Dans l'attente du résultat, votre enfant ne pourra fréquenter l'établissement scolaire et devra être placé à l'isolement.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La cellule de veille sanitaire